

Le vapotage...Que sait-on?

- ⇒ Il n'y a **pas de norme de fabrication** établies pour la confection des liquides, donc peu de contrôle.
- ⇒ Les solutions et émissions des inhalateurs électroniques contiennent d'autres produits chimiques, dont certains sont considérés comme des substances toxiques. (OMS)
- ⇒ On ne connaît pas l'impact sur la santé, particulièrement sur la santé des poumons, du propylène glycol (PG), de la glycérine végétale (VG) et des additifs de saveur (plus de 7000) lorsqu'inhalés.
 - ✓ La vapeur émise par ces produits est de la **vapeur d'aérosols de produit chimiques**.
- ⇒ La **nicotine** est une substance addictive, encore plus à l'adolescence (maturité du cerveau).
 - ✓ Les « doseuses » sont populaires chez les jeunes et contiennent souvent jusqu'à 50 mg de nicotine.
 - ✓ Les « doseuses » sont faites pour les grands fumeurs (plusieurs années de tabagisme) qui souhaitent passer au mode cigarette électronique. Son usage chez les jeunes demeure inquiétant.

Plus d'infos : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage.html>

La légalisation du cannabis... Ça veut dire quoi?

- ⇒ Âge légal pour acheter du cannabis au Québec : **21 ans**
- ⇒ Peu importe le lieu, il est **interdit pour les personnes de moins de 21 ans** de posséder ou d'acheter du cannabis.
- ⇒ La loi = **Interdiction** pour **tous** de posséder du cannabis à **l'école** et sur les **terrains** de l'école.

À L'école :

Le code de vie continue de s'appliquer :

« La possession et la consommation de stupéfiants, de cannabis ou d'alcool ainsi que la vente ou le trafic de toute espèce constitue un manquement grave »

Le cannabis est un perturbateur qui peut causer la dépendance. Tu te poses des questions sur la ou sur ta consommation? Il y a...

- ✓ Geneviève Rouillard, intervenante en prévention des dépendances, local 2113 aux services aux élèves
- ✓ Tel-Jeunes : www.teljeunes.com ou 1-800-263-2626 ou 514-600-1002 (texto)